



Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 5 mai 1995
1 rue Houdon – 75018 Paris - Tél : 01 53 70 66 36

DEMANDE D'ATTRIBUTION DES PALMES DU BENEVOLAT - PROMOTION 2018

Document à renvoyer avant le 30 avril 2018 - Merci de remplir ce formulaire en majuscule.

Sur le site www.fondation-benevolat.fr, page d'accueil, à Palmes du Bénévolat cliquer sur « Postulez » et télécharger la **Demande d'attribution Palmes du Bénévolat 2018**.

A adresser à la Fondation par courrier ou par email à contact@fondation-benevolat.fr

A noter qu'en effectuant cette demande, le bénévole autorise la Fondation à diffuser son nom lors de l'attribution des Palmes et ses coordonnées aux délégués de sa région. Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Nom :
 Prénom(s) :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél : E-mail :
 Profession : Nombre d'années de bénévolat.....

Vous êtes : Un bénévole Une association

Catégories : valables association et bénévole Emploi Innovation Bénévole d'entreprise démarche RSE
 Sport Culture Social Jeunesse Association

Echelons (explications au verso) : Jeune (16 à 25 ans) Bronze Argent Or Palme d'Excellence

Souhaitez-vous que cette demande soit une surprise pour le bénévole ? oui non

Je soussigné(e).....sollicite l'attribution des Palmes et atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations indiquées.

A, le Signature du Postulant :

Demande cautionnée éventuellement par un parrain

Les demandes d'attribution parrainées par un ou plusieurs tiers, membres ou non de la Fondation, Elus, associations ou entreprises pourront témoigner de l'exactitude des déclarations des postulants et apporter leurs appréciations sur les mérites de ces derniers.

Nom et Prénom du parrain :
 Qualité :E-mail.....
 Adresse.....
 Code postal..... Ville.....
 A, le Signature du Parrain :

Conditions à remplir pour postuler à l'attribution des Palmes du Bénévolat

Bronze (150) : le postulant doit justifier d'activités bénévoles prioritairement dans le secteur associatif. Ces mérites seront distingués sur l'appréciation du Jury.

Argent (100) : le postulant doit justifier d'un minimum de cinq années dans l'échelon Bronze OU d'activités bénévoles particulièrement reconnues et émérités qui seront appréciées par le Jury s'il s'agit d'une première candidature. De plus, il doit démontrer l'occupation de fonctions de responsabilités en qualité de dirigeant d'association.

Or (100) : le postulant doit justifier d'un minimum de huit années et condition demandée dans l'échelon Argent OU d'activités bénévoles particulièrement reconnues et émérités qui seront appréciées par le Jury s'il s'agit d'une première candidature.

A noter que ces critères d'ancienneté ne motivent pas à eux seuls l'attribution de ces distinctions. Le mérite des postulants et les services éminents rendus et attestés seront des critères sélectifs à l'appréciation du Jury.

Palme d'Excellence (10) : le postulant doit justifier d'activités bénévoles se rapportant notamment aux programmes d'actions portés par la Fondation.

Jeune (20) : le postulant doit justifier d'activités bénévoles remarquables sur l'appréciation du Jury et être âgé entre 16 à 25 ans.

- **Historique** établi dans l'ordre chronologique, en capitale et en détaillant les sigles des organismes, retraçant le parcours bénévole effectué par le postulant et récapitulé dans le tableau ci-dessous. Ne sont pas pris en compte les titres militaires, politiques ou syndicaux susceptibles d'être reconnus et récompensés par d'autres distinctions.
- **Justificatifs** signés si possible par un responsable témoignant de l'action bénévole du postulant. En cas d'impossibilité, une attestation sur l'honneur sera exigée.
- **Liste** des distinctions déjà obtenues (le cas échéant).

MERCI DE JOINDRE LES JUSTIFICATIFS permettant la vérification de l'ensemble des déclarations. Toute déclaration inexacte constatée après l'attribution des Palmes pourra entraîner la radiation du bénéficiaire. **Tout dossier incomplet ne pourra être traité.**

HISTORIQUE

Périodes	Organismes (noms, adresses, mails)	Fonction exercées

DISTINCTIONS DEJA OBTENUES (Le cas échéant)

Année	Distinctions